

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 19 décembre 2023
---	---

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	24 + 4 pouvoirs	07 décembre 2023	07 décembre 2023

N° délibération	Objet
2023-091	Extension du bâtiment administratif – demande de DETR

Le dix-neuf décembre 2023 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Brigitte COURBEZ, Barbara PERRON

BOLAZEC :

BOTMEUR : Eric PRIGENT

BRASPARTS : Anne ROLLAND, Jean-Yves BROUSTAL

BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE, Alexis MANAC'H

HUELGOAT : Gérard TOSSER, Marc QUEMNER, Jacques THEPAUT

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Eric GONIDEC, Maryvonne LE GUILLOU

LOQUEFFRET : Sylvie ALLAIN, Marcel SALAÛN

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

Pouvoirs : Coralie JEZEQUEL à Georges MORVAN, Josiane GUINVARC'H à Anne ROLLAND, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Marie-Brigitte BRETHERS à Gérard TOSSER

Excusé : Christophe DANIEL

Secrétaire de séance : Anne ROLLAND

Rapporteur : Jean-François DUMONTEIL

Le président rappelle qu'il a été décidé de réaliser une extension du bâtiment administratif à Loqueffret afin de répondre aux besoins d'accueillir de nouvelles compétences et donc du personnel supplémentaire.

D'autre part l'agrément d'un centre social été obtenu par la CAF du Finistère et les locaux vont se situer dans ce bâtiment administratif.

Un appel à maîtrise d'œuvre a permis de choisir le maître d'œuvre pour cette extension de bâtiment.
Le travail sur l'avant-projet sommaire (APS) est en cours.

Ces travaux peuvent être financés par de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

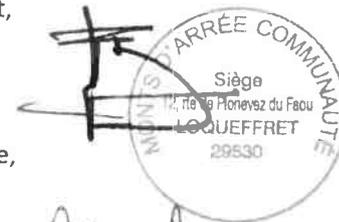
Le montant estimé de construction de ce bâtiment est de 600.000 € H.T..

Le président sollicite le conseil communautaire afin d'être autorisé à déposer un dossier de demande de subvention pour ces travaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire autorise le président à faire une demande de DETR pour l'extension du bâtiment administratif pour l'accueil des nouveaux services à hauteur de 50%.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,

La secrétaire,



Abolland